

INFORMATION AUX PARENTS D'ENFANTS SCOLARISES A l'ECOLE DU MOULIN Année scolaire 2017 - 2018

1. Horaires scolaires :

- Les temps d'apprentissage temps scolaire sont répartis depuis la rentrée 2014 sur 9 demi-journées. La demi-journée supplémentaire choisie reste le **mercredi matin**.
- La commune prend en charge le temps compris entre 15h30 et 16h30 par la mise en place de Temps d'Activité Périscolaire ou TAP, **les mardi et jeudi.**

2. Temps d'Activité Périscolaires :

· Les activités proposées pour les Tap ne sont pas obligatoires.

Une participation financière est demandée aux familles.

- Si l'enfant participe à 1 séance TAP par semaine : 35 euros pour l'année et par enfant
- Si l'enfant participe à 2 séances TAP par semaine : 50 euros pour l'année et par enfant

L'appel à règlement sera effectué en mars¹. Les familles rencontrant des difficultés de règlement pour des raisons financières peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale de leur commune de rattachement. Se renseigner en mairie.

Vous avez la possibilité de choisir les jours de présence de votre enfant aux Temps d'Activité Périscolaire : mardi (et /ou) jeudi.

Les activités seront proposées dans la mesure du possible à l'ensemble des enfants selon une rotation qui a lieu après chaque période.

Contenu des TAPS:

Pour les enfants de maternelle, les activités sont animées par les Atsem (Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles) et dans la mesure du possible des personnels connaissant déjà les enfants et l'école. Les enfants qui ne sont pas réveillés à 15h30 terminent leur sieste. Les autres peuvent participer à des ateliers lecture, cuisine, jeux, petit bricolage, activités artistiques. Les parents peuvent librement venir chercher leur enfant à 15h30 avant le début des activités.

Pour les enfants de l'élémentaire, ces activités sont animées par des intervenants dans les domaines culturels, sportifs et éducatifs et par l'accueil de loisirs « La Treffortine ». Les intervenants sont des personnes formées qui exercent à titre professionnel une activité de nature culturelle, éducative ou sportive (enseignant à la retraite, titulaire de diplôme lié à l'animation (Bafa, Bepjeps, Cap petite enfance…) ou bien artisan.

¹ La participation aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) proposés par les enseignants n'entraîne pas de diminution tarifaire.

<u>Pour les enfants de l'élémentaire</u>, les activités sont proposées par groupe de 12 enfants maximum.

L'inscription le mardi (et / ou) le jeudi entraîne une assiduité tout au long de l'année. Les activités auxquelles votre enfant participera seront identiques le même jour de la semaine sur une période comprise entre deux périodes de vacances scolaires.

Cette organisation permet d'envisager une progression des contenus et la réalisation de production individuelle ou collective plus aboutie.

Mercredi.

Le mercredi l'école commencera à 8h45 comme les autres jours et se terminera à 11h45. Vous pourrez venir chercher votre enfant entre 11h45 et 12h00 à l'école maternelle ou primaire.

A l'issue de la matinée scolaire du mercredi et après 12H00, votre enfant sera soit :

- inscrit à l'accueil de loisirs de la Treffortine qui assurera la prise de repas et des propositions d'activités jusqu'à 18h30 (charge financière supportée par les familles).
- Inscrit à la cantine (auquel cas, l'enfant restera jusqu'à 13h00 à la cantine. Vous avez ensuite possibilité de venir le chercher directement à la cantine ou bien votre enfant prendra le car pour regagner le domicile.

Lundi et vendredi.

Le lundi et le vendredi, l'école prendra fin comme les autres jours à 15h30. Votre enfant pourra prendre le car pour regagner le domicile dès 15h30 ou bien aller à l'accueil périscolaire assuré par la Treffortine.

3. Transports scolaires:

Les transports scolaires desserviront l'école le matin à 8h40.

Le départ, se fera :

- mardi, jeudi à 16h30.
- Mercredi à 13h00
- Lundi et vendredi à 15h30.

Organisation de la journée des enfants

Mardi et Jeudi

7h15 / 8h45	8h45 / 12h00	12h00 / 13h30	13h30 / 15h30	15h30 / 16h30	16h30 / 19h00
Garderie périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne et cantine	Temps scolaire	Temps d'Activité Périscolaire	Garderie périscolaire

Mercredi

7h15 / 8h45	8h45 / 11h45	11h45 / 12h00		11h45 / 18h30
Garderie péri- scolaire	Temps scolaire	11h45 : fin des cours. Possibilité de venir chercher votre enfant jusqu'à 12h00 en cours de récréation de l'école (si l'enfant	OU	Accueil de Loisirs « La Treffortine » 12H00 / 13h00
		n'est pas inscrit à la cantine ou à la Treffortine)		Cantine

Lundi et Vendredi

7h15 / 8h45 Garderie périscolaire	8h45 / 12h00 Temps scolaire	12h00 / 13h30 Pause méridienne	13h30 / 15h30 Temps scolaire	15h30 / 19h00 (lundi) 18h30 (vendredi)	
				Garderie périscolaire	

Vous avez des questions, n'hésitez pas à envoyer un message à :

rythmescolairetreffort@gmail.com

Les horaires - école du Moulin

	Mardi Jeudi		Mercredi		Lundi et Vendredi	
Accueil périscolaire La Treffortine	07:15	08:45	07:15	08:45	07:15	08:45
Horaires scolaires du matin	08:45	12:00	08:45	11:45	08:45	12:00
Temps méridien	12:00	13:30	11:45	13:00	12:00	13:30
Horaires scolaires de l'après midi	13:30	15:30			13:30	15:30
Temps Activités Périscolaires (TAP)	15:30	16:30				
						19 :00 (lundi) 18 :30
Accueil périscolaire	16:30	19:00			15:30	(vendredi)
Accueil de loisirs La Treffortine			11:45	18:30		